

Rothschild & Co

Assemblée générale mixte



14 mai 2020



1	Ouverture de séance	3
2	Introduction	7
3	Revue des métiers	10
4	Responsabilité de l'entreprise	15
5	Comptes annuels 2019	17
6	Rapport des Commissaires aux comptes	21
7	Gouvernance	27
8	Débat	35
9	Présentation et vote des 28 résolutions proposées par le Gérant	36
10	Autres	53

1

Ouverture de séance



Documents mis à disposition des actionnaires

- Avis préalable de réunion valant avis de convocation publié au BALO et dans « *Les Petites Affiches* » le 8 avril 2020
- Brochure de convocation
- Copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires le 29 avril 2020
- Copie des lettres adressées aux Commissaires aux comptes le 28 avril 2020
- Rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 incluant notamment :
 - les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
 - le rapport de gestion du Gérant,
 - le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, et
 - les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes.
- Statuts de la société Rothschild & Co
- Attestation relative aux rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées de la Société
- Pouvoirs des actionnaires représentés, formulaires de vote par correspondance, certificats des intermédiaires bancaires et financiers habilités
- Feuille de présence de l'Assemblée certifiée par le bureau (déposée avant le vote des résolutions)
- Liste des actionnaires inscrits au nominatif
- Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital à la date de parution de l'avis préalable de réunion valant avis de convocation
- Formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration
- Rapports du Gérant et du Conseil de surveillance sur les projets de résolutions
- Rapports des Commissaires aux comptes



Ordre du jour – Assemblée générale mixte

Ordre du jour arrêté par le Gérant

De la compétence de l'AGO

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation d'une convention réglementée conformément aux dispositions de l'article L. 226-10 du Code de commerce
- Ratification de la cooptation de Sir Peter Estlin en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Nomination de Monsieur Gilles Denoyel en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Renouvellement du mandat de Monsieur Eric de Rothschild en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Renouvellement du mandat de Madame Suet-Fern Lee en qualité de membre du Conseil de surveillance
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Gérant et au Président exécutif du Gérant
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance
- Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice au Gérant
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Alexandre de Rothschild, Président exécutif du Gérant
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur David de Rothschild, Président du Conseil de surveillance
- Fixation du montant global de rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance à compter du 1^{er} janvier 2020
- Autorisation au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société
- Approbation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier



Ordre du jour – Assemblée générale mixte

Ordre du jour arrêté par le Gérant

De la compétence de l'AGE

- Délégation de compétence au Gérant à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par offre au public à l'exception de celle visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre en fixant librement leur prix d'émission, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet de procéder à des augmentations de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées (i) à des salariés et mandataires sociaux du Groupe et aux filiales étrangères dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions ou (ii) aux filiales étrangères de la Société dans le cadre de la rémunération différée de leurs salariés en actions Rothschild & Co conformément aux dispositions la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV »
- Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, réservées aux adhérents de plan d'épargne entreprise
- Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème} et 26^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale des actionnaires et de la 23^{ème} résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018
- Pouvoirs pour les formalités

2

Introduction



Chiffres clés

Au 31 décembre 2019 (comparés au 31 décembre 2018)

Revenus
1 872 M€
-5%

**Résultat
net (1)**
233 M€
-23%

**62 bureaux
dans 43 pays**

ROTE (1) (2)
12,6%

BPA (1)
3,24€
-21%

**Nombre de
collaborateurs**
3 559
-2%

1 Hors éléments exceptionnels
2 ROTE = Retour sur fonds propres tangibles



Point sur le COVID-19 et ses impacts

Un bilan et des ratios de solvabilité solides

- Bilan très bien capitalisé avec un ratio de solvabilité de 19,5% en décembre 2019, bien supérieur au minimum réglementaire de 10,5%
- Faible effet de levier
- Aucune proposition d'approbation du dividende proposée à l'AG au titre de l'année 2019. Le Conseil de gérance a l'intention de verser le dividende précédemment annoncé de 0,85 € par action quand cela sera approprié

Liquidité

- Pas d'activités de *trading* ou d'activités sur les marchés de capitaux
- Activité de crédit limitée et conservatrice. Portefeuille de prêts a fait preuve de résistance dans les récentes conditions difficiles de marché.
- Ratios de liquidité très élevés

Rentabilité des métiers

- **Conseil financier** : anticipation d'une baisse significative des revenus de fusions-acquisitions pour le reste de l'année, qui devrait être partiellement compensée par l'augmentation des revenus relatifs au conseil en financement.
- **Banque privée et gestion d'actifs** : baisse des Actifs sous gestion, ce qui se traduira par une diminution des frais de gestion et des revenus. Les marges nettes d'intérêts seront touchés par les réductions des taux d'intérêts.
- **Capital-investissement et dette privée** : quelques reports d'opérations de cessions ou de nouveaux investissements, mais un impact limité jusqu'ici sur la valeur nette des actifs et sur la rentabilité grâce au flux contractuel des *management fees*

Continuité des activités

- Forte attention portée sur la santé de nos collaborateurs
- Plan de continuité d'exploitation (PCA) entièrement mis en œuvre et fonctionne parfaitement
- Plus de 90% des employés en télétravail

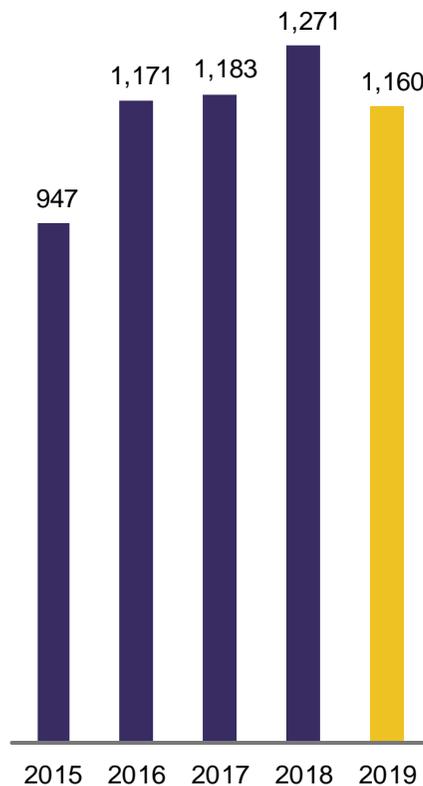
3

Revue des métiers



Conseil financier

Revenus (en m€)



Faits marquants 2019

- De bons résultats après une année record en 2018
 - Revenus : 1 160M€ (-9% par rapport à 2018)
 - Résultat avant impôt : 182M€ (-29% par rapport à 2018), soit une marge opérationnelle de 16%
- Renforcement de notre position en Europe et aux Etats-Unis
- 2^{ème} place mondiale et 1^{ère} place européenne par nombre d'opérations M&A réalisées
(Source : Refinitiv)
- 7^{ème} mondial en montant des revenus au 31 décembre 2019

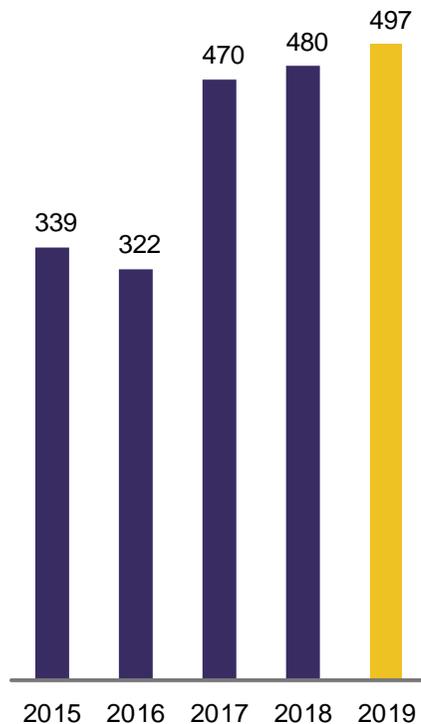
Perspectives 2020

- Très bon démarrage début 2020 jusqu'à l'apparition de la crise liée au COVID-19
- Anticipation d'un niveau d'activité inférieur en 2020
- Forte baisse attendue des revenus de fusions-acquisitions, qui devrait être partiellement compensée par l'augmentation des revenus relatifs au conseil en financement
- Nous concentrons toujours nos efforts sur le développement de l'activité en Amérique du Nord
 - Aujourd'hui 40 *Managing Directors*, dont 5 recrutés en 2019



Banque privée et gestion d'actifs

Revenus (en m€)



Faits marquants 2019

- Niveau élevé des Actifs sous gestion au 31 décembre 2019 à 76Mds€ sous l'effet conjugué :
 - d'une forte collecte nette de 2,4Mds€
 - et d'un effet marché positif de 8,8Mds€
- Revenus : 497M€ (+4% par rapport à 2018)
- Résultat avant impôt : 73M€ (-28% par rapport à 2018), soit une marge opérationnelle de 15%

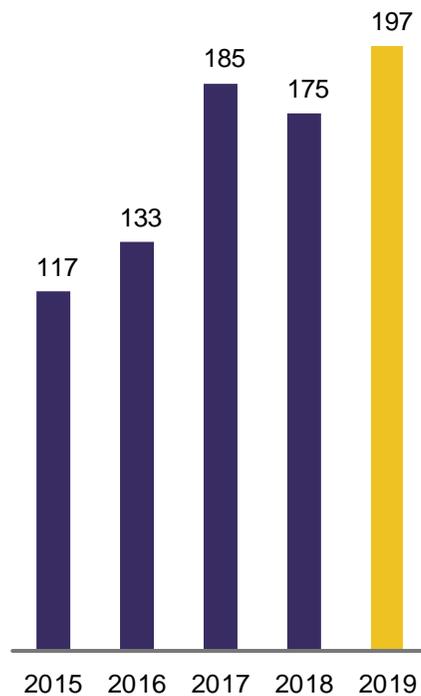
Perspectives 2020

- Métier qui continue d'attirer de nouveaux clients grâce à notre approche d'investissement à long terme
- Démarrage vigoureux début 2020, ralentit par la crise du COVID-19
- Métier toujours impacté par la faiblesse et la persistance des taux d'intérêt négatifs des banques centrales,
- Priorité sur notre stratégie d'accroissement des revenus tout en maintenant un contrôle strict des coûts



Capital investissement et dette privée

Revenus (en m€)



Faits marquants 2019

- Contribution significative aux résultats du Groupe :
 - Revenus 2019 : 197M€ (+20% par rapport aux 3 dernières années), dont une croissance soutenue des revenus récurrents (+31%)
 - Résultat avant impôt : 111M€ (+9% par rapport à 2018), soit une marge opérationnelle de 56%
- Forte croissance des actifs sous gestion de 27% à 14Mds€, notamment grâce au
 - Lancement du 3ème fonds européen de capital investissement (1,25Mds€)
 - Et du 5ème fonds secondaire (1Md€)

Perspectives 2020

- Confiant dans notre capacité à poursuivre la croissance les actifs sous gestion
- Efforts sur le déploiement des fonds récemment levés et la recherche d'opportunités de cessions
- Performance solide des portefeuilles reste solide.
- Attachés à la préservation du capital, avec une priorité pour des opportunités qui concilient le mieux possible le risque et le rendement.



Zoom sur le 1^{er} trimestre 2020

Revenus (en millions d'€)

(en millions d'€)	1 ^{er} trimestre		
	2020	2019	% Var
Conseil financier	269.1	292.5	(8)%
Banque privée et gestion d'actifs	130.8	118.5	10%
Capital-investissement et dette privée	20.7	24.1	(14)%
Autres métiers et fonctions centrales	3.1	9.8	(68)%
Total avant rapprochement IFRS	423.7	444.9	(5)%
Rapprochement IFRS	(7.3)	(1.0)	630%
Total revenus du Groupe	416.4	443.9	(6)%

Commentaires

Conseil financier

- revenus : -8% suite au choc économique lié à la pandémie du COVID-19 ressenti vers la fin du trimestre
- 2^{ème} place mondial par le nombre d'opération de fusions-acquisitions finalisées, 3^{ème} place en Europe par le nombre d'opérations de restructurations finalisées
- 8^{ème} place mondiale en terme de revenus à fin mars 2020

Banque privée et gestion d'actifs

- 1^{er} trimestre record avec des revenus en hausse de 10%, en lien avec la forte croissance des actifs sous gestion durant l'année 2019 et le niveau élevé de commissions liées aux transactions du 1^{er} trimestre 2020
- Croissante soutenue de la collecte nette à 0,6Md€
- Actifs sous gestion de 67Mds€ au 31 mars 2020

Capital-investissement et dette privée

- Revenus en baisse de 14%, en raison de la baisse des valorisations latentes de certains actifs en mars
- Actifs sous gestion de 14Mds€ au 31 mars 2020

4

Responsabilité de l'entreprise

Responsabilité de l'entreprise basée sur 5 piliers

Encourager une culture responsable

Pratiques commerciales responsables



- Assurer le respect de la confidentialité
- Disposer de dispositifs et technologies de conformités efficaces
- Normes rigoureuses en matières de lutte contre la corruption
- Gouvernance et surveillance efficaces

Culture responsable des ressources humaines



- Opportunités d'évolution permettant de tirer le meilleur parti de leur carrière
- Approche de travail équilibrée
- Egalité des chances pour tous, stratégie de rémunération efficace et transparente en matière de promotion

Solutions d'investissement responsables



- Intégration de critères ESG pour créer de la valeur à long terme
- Politique d'engagement active qui vise un dialogue constructif avec les sociétés sur les sujets ESG
- Solutions d'investissement responsable innovantes
- Gouvernance dédiée

Environnement



- Défendre une consommation et une utilisation responsable des ressources
- Gérer de manière responsable les émissions de gaz à effet de serre en réduisant notre impact négatif sur l'environnement

Engagement Communautaire



- Soutien financier à des associations, des entreprises sociales ou à des personnes directement
- Offrir notre expertise professionnelle à des associations et entreprises sociales prometteuses qui impactent la vie des jeunes qu'ils soutiennent
- Bénévolat pour accompagner les jeunes

Nous encourageons une culture d'entreprise responsable et assumons de manière proactive la responsabilité de l'impact que nous avons en tant qu'entreprise sur nos collaborateurs, notre industrie, nos communautés et notre planète

5

Comptes annuels 2019



Compte de résultat consolidé simplifié

(en millions d'€)	Page	2019	2018	Var	Var %
Revenus	3 - 6	1,872	1,976	(104)	(5)%
Charges de personnel	6	(1,065)	(1,098)	33	(3)%
Charges administratives	6	(289)	(309)	20	(6)%
Dotations aux amortissements et dépréciations		(66)	(30)	(36)	120%
Coût du risque	8	(6)	(4)	(2)	50%
Résultat d'exploitation		446	535	(89)	(17)%
Autres produits / (charges) (net)	8	19	(4)	23	N/A
Résultat avant impôt		465	531	(66)	(12)%
Impôt sur les bénéfices	8	(68)	(77)	9	(12)%
Résultat net consolidé		397	454	(57)	(13)%
Participations ne donnant pas le contrôle	8	(154)	(168)	14	(8)%
Résultat net - part du Groupe		243	286	(43)	(15)%
Ajustements pour éléments exceptionnels	11	(10)	17	(27)	(159)%
Résultat net - part du Groupe hors éléments exceptionnels		233	303	(70)	(23)%
<i>Bénéfice par action</i> ¹		3.38 €	3.88 €	(0.50) €	(13)%
BPA - hors éléments exceptionnels		3.24 €	4.10 €	(0.86) €	(21)%
<i>Rentabilité des capitaux propres corporels</i>		13.2%	17.0%		
ROTE - hors éléments exceptionnels		12.6%	18.0%		



Bilan simplifié

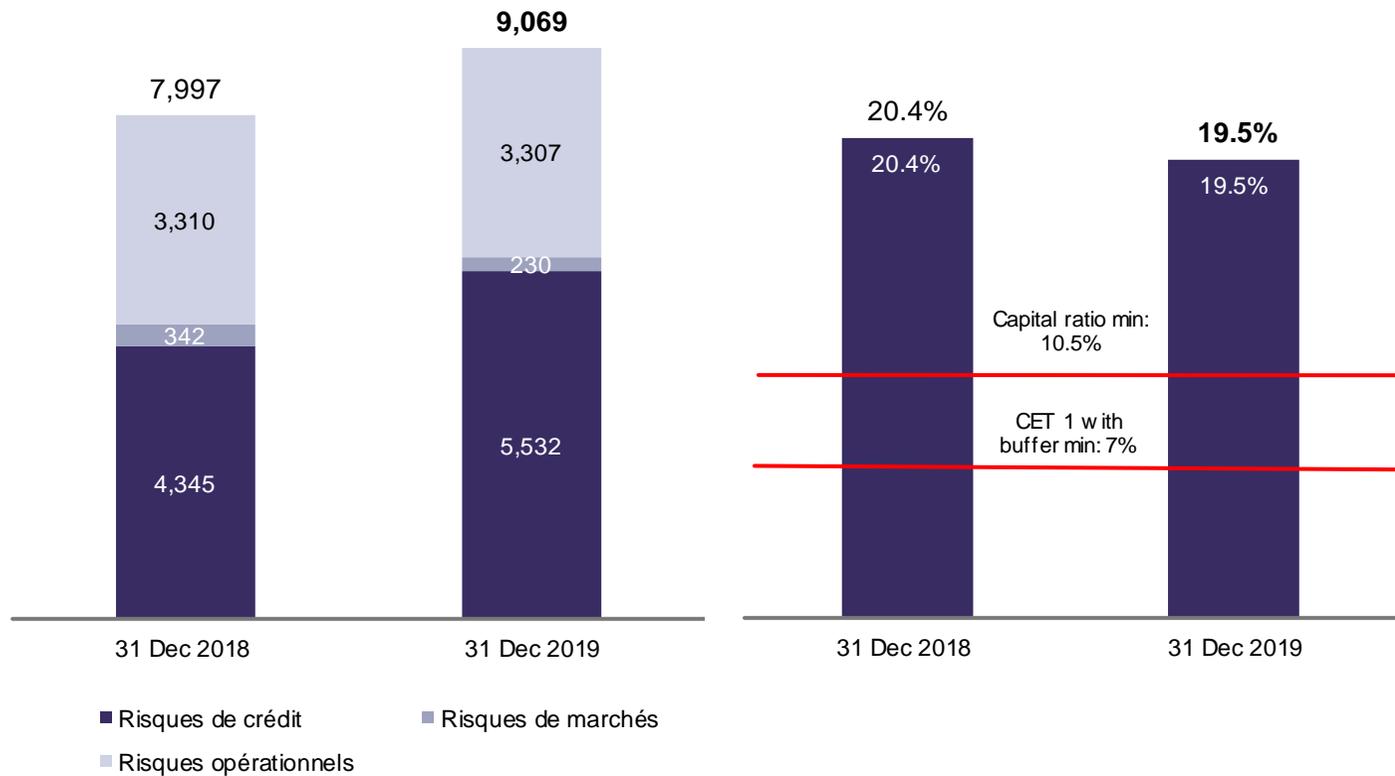
<i>(en milliards d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	Var
Caisse et banques centrales	4.4	4.7	(0.3)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2.0	2.0	0.0
Prêts et créances sur la clientèle	3.3	2.9	0.4
<i>dont Prêts à la clientèle privée</i>	2.8	2.5	0.3
Actifs financiers	2.8	2.1	0.7
Autres actifs	1.7	1.5	0.2
Total des actifs	14.2	13.2	1.0
Dettes envers la clientèle	9.5	8.7	0.8
Autres dettes	2.1	2.0	0.1
Capitaux propres - part du Groupe	2.2	2.0	0.2
Participations ne donnant pas le contrôle	0.4	0.5	(0.1)
Total des passifs	14.2	13.2	1.0



Ratios de solvabilité

Encours pondérés par les risques

Ratios de solvabilité du groupe



6

Rapport des Commissaires aux comptes



Rapport sur les comptes annuels

En date du 18 mars 2020

Opinion sur les comptes	<ul style="list-style-type: none">• Certification sans réserve
Justification des appréciations – Points clés de l’audit	<ul style="list-style-type: none">• Points clés de l’audit La dépréciation des titres de participation et des titres immobilisés de l’activité de portefeuille (TIAP) a été retenue comme un point clé de notre audit des comptes annuels.
Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires	<ul style="list-style-type: none">• Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.• Nous attestons de l’existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Rapport sur les comptes annuels : Pages 233 à 235, Rapport Annuel 2019



Rapports sur les comptes consolidés

En date du 18 mars 2020

Opinion sur les comptes	<ul style="list-style-type: none">• Certification sans réserve
Observation	<ul style="list-style-type: none">• Changement de méthode comptable relatif à la première application d'IFRS 16
Justification des appréciations – Points clés de l'audit	<ul style="list-style-type: none">• Points clés de l'audit Les éléments suivants ont été retenus comme points clés de notre audit des comptes consolidés :<ul style="list-style-type: none">– Valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat– Provisions pour litiges– Reconnaissance des revenus pour les prestations de conseil et de services
Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de la Gérance.	<ul style="list-style-type: none">• Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Rapport sur les
comptes
consolidés :
Pages 215 à 217,
Rapport Annuel
2019*



Rapport sur les conventions réglementées

En date du 18 mars 2020

Conventions soumises à l'approbation de l'AG

Nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de surveillance de Rothschild & Co :

- Rémunération octroyée à Madame Angelika Gifford, membre du Conseil de surveillance, au titre d'un rôle de consultant portant sur la stratégie de Rothschild & Co SCA en matière de technologies de l'information.

Conventions déjà approuvées par l'AG

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*Rapport sur les
conventions
réglementées :
Page 39,
Document
d'Assemblée
Générale 2019*

Rapports émis au titre des résolutions à caractère extraordinaire

En date du 20 avril 2020

Réduction du capital (18^{ième} résolution)

Nous avons examiné si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Rapport sur la
18^{ième} résolution:
Page 40,
Document
d'Assemblée
Générale 2019*

Emission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (20^{ième} , 21^{ième} , 22^{ième} , 23^{ième} ,24^{ième} et 27^{ième} résolutions)

Nous avons vérifié le contenu du rapport du Gérant relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 20^{ième} et de la 21^{ième} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 22^{ième} et 23^{ième} résolutions.

Conformément à l'Article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Gérant en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

*Rapport sur les
20, 21, 22, 23,24
et 27^{èmes}
résolutions :
pages 40 et 41,
Document
d'Assemblée
Générale 2019*

Rapports émis au titre des résolutions à caractère extraordinaire

En date du 20 avril 2020

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (25^{ème} résolution)

Nous avons vérifié le contenu du rapport du Gérant relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Gérant.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'Article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérant.

*Rapport sur la
25^{ème} résolution :
Page 42,
Document
d'Assemblée
Générale 2019*

Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (26^{ème} résolution)

Nous avons vérifié le contenu du rapport du Gérant relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou autres titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital à émettre données dans le rapport du Gérant.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'Article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérant.

*Rapport sur la
26^{ème} résolution :
Page 43,
Document
d'Assemblée
Générale 2019*

7

Gouvernance



Rothschild & Co Gestion – Gérant et Comité Exécutif du Groupe





Conseil de surveillance et Comités spécialisés

A l'issue de l'Assemblée générale mixte (1)

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société, notamment de ses documents comptables et financiers et de son dispositif de contrôle interne. Celui-ci s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations, le Comité des risques et le Comité RSE.

15 membres	Conseil de surveillance	Comités spécialisés			
		Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations	Comité des risques	Comité RSE
David de Rothschild	■ ■				
Eric de Rothschild	■ ■				
Adam Keswick	■ ■				
Dr. Daniel Daeniker	■				
Angelika Gifford	■				
Sylvain Héfès	■ ■		■ ■		
Suet-Fern Lee	■	■		■	
Arielle Malard de Rothschild	■ ■	■		■	
Lucie Maurel-Aubert	■ ■				■
Carole Piwnica	■		■		■
Anthony de Rothschild	■ ■				■
Sipko Schat	■ ■	■		■ ■	
Sir Peter Estlin	■ ■	■ ■		■	
Luisa Todini	■ ■		■		
Gilles Denoyel	■ ■	■		■	

■ Président ■ Vice-Président ■ Membre indépendant ■ Membre non-indépendant

> 50% de membres indépendants

En conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef, un minimum de 33,1/3% de membres indépendants est requis dans une société contrôlée

40% de femmes

(1) Sous réserve de l'adoption des 5^{ème} à 8^{ème} résolutions proposées par le Gérant



Activité du Conseil de surveillance et de ses Comités spécialisés au cours de l'exercice 2019

Conseil de Surveillance et comités spécialisés

Au cours de l'exercice 2019 :

- Conseil de surveillance : 5 réunions, 90% de taux de présence
- Comité d'audit : 4 réunions, 100% de taux de présence
- Comité des rémunérations et des nominations : 4 réunions, 100% de taux de présence
- Comité des risques : 4 réunions, 100% de taux de présence

Les attributions, l'organisation, le fonctionnement et le bilan d'activité du Conseil de surveillance et de ses comités spécialisés sont résumées dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, en pages 101 et suivantes du Rapport Annuel 2019.

Les taux de présence individuels des membres du Conseil de surveillance aux réunions du Conseil et aux séances de ses Comités spécialisés, sont précisés dans le Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, en pages 97 du Rapport Annuel 2019



Rémunérations (*say-on-pay*)

Vote <i>ex-ante</i>	Politique de rémunération applicable au Gérant et au Président exécutif du Gérant	Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance	
	<ul style="list-style-type: none"> Présentée dans la Section 3.1.1 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, en pages 106 et suivantes du Rapport Annuel 2019 Soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (9^{ème} résolution) 	<ul style="list-style-type: none"> Présentée dans la Section 3.1.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, en pages 107 et suivantes du Rapport Annuel 2019 Soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (10^{ème} résolution) 	
Vote <i>ex-post</i> global	<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce présentées dans la Section 3.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, en pages 108 et suivantes du Rapport Annuel 2019 Soumises à l'approbation de l'Assemblée générale (11^{ème} résolution) 		
	Vote <i>ex-post</i> individuel	Gérant, Rothschild & Co Gestion	Président exécutif du Gérant, Alexandre de Rothschild
<ul style="list-style-type: none"> Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice Présentés dans l'exposé des motifs de la 12^{ème} résolution en pages 12 et suivantes du Document d'AG et en Section 3.2.1 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise, pages 108 et suivantes du Rapport Annuel 2019 Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (12^{ème} résolution) 		<ul style="list-style-type: none"> Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice Présentés dans l'exposé des motifs de la 13^{ème} résolution en pages 12 et suivantes Document d'AG et en Section 3.2.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, pages 109 et suivantes du Rapport Annuel 2019 Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (13^{ème} résolution) 	<ul style="list-style-type: none"> Eléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice Présentés dans l'exposé des motifs de la 14^{ème} résolution en pages 12 e suivantes du Document d'AG et en Section 3.2.3 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, pages 111 et suivantes du Rapport Annuel 2019 Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (14^{ème} résolution)
Enveloppe globale (Conseil de surveillance)	<ul style="list-style-type: none"> Total des rémunérations versées aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2019 : 600 000 € Nouvelle enveloppe globale de rémunération pouvant être allouée aux membres du Conseil de surveillance à compter du 1^{er} janvier 2020 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale : 850 000 € (15^{ème} résolution) 		



Personne dont la ratification de la cooptation comme membre du Conseil de surveillance est proposée par le Gérant après avis favorable du Conseil de surveillance

Sir Peter Estlin

Ratification de la cooptation comme membre indépendant du Conseil de surveillance proposée par le Gérant
(5^{ème} résolution)

Date de cooptation par le Conseil de surveillance

- 10 mars 2020

Membre du Conseil de surveillance remplacé

- M. Peter Smith

Date de naissance Nationalité

- Né en 1961
- Britannique

Nombre d'actions R&Co détenues

- 10 à la date de publication du Document d'Assemblée Générale

Durée du mandat restant à courir

- 1 an

Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co

- Président du Comité d'audit ⁽¹⁾
- Membre du Comité des risques ⁽¹⁾

Principales fonctions exercées et principaux mandats

- Président du Conseil d'administration de The Lord Mayors Appeal (Royaume-Uni)
- Administrateur de KESW Enterprises (Royaume-Uni)
- Membre indépendant du Comité d'audit de la Trésorerie de Sa Majesté (*HM Treasury Audit Committee*) (Royaume-Uni)
- Conseiller municipal (*Alderman*) de la City de Londres (Royaume-Uni)

(1) Depuis le 10 mars 2020 (en remplacement de Monsieur Peter Smith) – Sous réserve de la ratification de sa cooptation en qualité de membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2020



Personne dont la nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance est proposée par le Gérant après avis favorable du Conseil de surveillance

Monsieur Gilles Denoyel

Nomination en qualité de membre indépendant du Conseil de surveillance proposée par le Gérant
(6^{ème} résolution)

Date de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Né en 1954
Nationalité	<ul style="list-style-type: none"> • Française
Nombre d'actions R&Co détenues	<ul style="list-style-type: none"> • 675 à la date de publication du Document d'Assemblée Générale
Durée du mandat proposé	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans
Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité d'audit ⁽¹⁾ • Membre du Comité des risques ⁽¹⁾
Principales fonctions exercées et principaux mandats	<ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Dexia (Belgique) • Président du Conseil d'administration de Dexia Crédit Local (France) • Administrateur et Président du Comité de suivi des engagements nucléaires d'EDF SA (France)

(1) A compter du 14 mai 2020, suite à l'approbation par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 10 mars 2020 et sous réserve de l'approbation de sa nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance par l'Assemblée générale du 14 mai 2020.



Membres du Conseil de surveillance dont le renouvellement est proposé par le Gérant après avis favorable du Conseil de surveillance

	Monsieur Éric de Rothschild	Madame Suet-Fern Lee
	Renouvellement – Membre du Conseil de surveillance depuis 2004 et Vice-Président du Conseil de surveillance depuis 2018 (7^{ème} résolution)	Renouvellement – Membre indépendante du Conseil de surveillance depuis 2017 (8^{ème} résolution)
Date de naissance	<ul style="list-style-type: none"> • Né en 1940 	<ul style="list-style-type: none"> • Née en 1958
Nationalité	<ul style="list-style-type: none"> • Française 	<ul style="list-style-type: none"> • Singapourienne
Nombre d'actions R&Co détenues	<ul style="list-style-type: none"> • 12 à la date de publication du Document d'Assemblée 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 à la date de publication du Document d'Assemblée
Durée du mandat proposé	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans
Autres fonctions occupées au sein de Rothschild & Co	<ul style="list-style-type: none"> • Vice-Président du Conseil de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité d'audit • Membre du Comité des risques
Principales fonction exercée et principaux mandats	<ul style="list-style-type: none"> • Président exécutif de Rothschild & Co Concordia SAS (France) • Associé-Gérant de RCB Partenaires SNC (France) • Associé commandité gérant de Béro SCA (France) • Représentant permanent de Béro SCA en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS (France) 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Stamford Corporate Services Pte Ltd (Singapour) • Associée, membre de l'équipe de direction internationale et Présidente du groupe de travail Inter-Pacifique, Morgan Lewis & Bockius LLP (Etats-Unis) • Administrateur et membre du Comité d'audit d'AXA Holdings Japan Co. Ltd (Japon)

8

Débat

9

Présentation et vote des 28 résolutions proposées par le
Gérant



1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} résolutions

Approbation des comptes de l'exercice (sociaux et consolidés) et affectation du résultat de l'exercice

1^{ère} résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 déc. 2019

- Bénéfice net : **309 401 389 €**
- Dépenses et charges non déductibles pour l'établissement de l'impôt visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts : 17 783 €
- Impôt supporté pour le compte du groupe d'intégration fiscale, à raison de ces mêmes dépenses et charges : montant de l'ordre de 6 000 €

2^{ème} résolution

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 déc. 2019

- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 : 309 401 389 €
- Suite à l'annonce de la Banque Centrale Européenne (« BCE ») du 27 mars 2020, le Gérant a décidé qu'aucune distribution de dividende ne sera proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2020.
- Toutefois, le Gérant a l'intention de proposer le versement du dividende précédemment annoncé de 0,85 € par action quand cela sera approprié.

3^{ème} résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 déc. 2019

- Produit net bancaire : 1 872 millions d'euros
- Résultat net consolidé : 396,5 millions d'euros
- Résultat net consolidé – part du Groupe : 242,7 millions d'euros



4^{ème} résolution

Approbation d'une convention réglementée, conformément aux dispositions des articles L. 226-10 et L. 225-38 et suivants du Code de commerce

4^{ème} résolution

Approbation d'une convention de conseil conclue avec Madame Angelika Gifford (membre du Conseil de surveillance)

- **Objet** : convention de conseil portant sur la stratégie de la Société en matière d'infrastructures informatiques et de sécurité de l'information
- **Durée de la convention** : du 1^{er} octobre 2019 au 20 octobre 2020, renouvelable pour une année
- **Rémunération** : montant définitif pouvant être fixé par le Président du Conseil de surveillance dans la limite de 10 000 euros par an.
- **Date d'autorisation par le Conseil de surveillance** : 17 septembre 2019
- De **plus amples informations** sur cette convention sont données :
 - ❖ en Section 5 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, pages 114 et suivantes du Rapport Annuel 2019
 - ❖ dans le rapport des Commissaires aux Comptes, page 39 du Document d'assemblée générale
 - ❖ sur le site internet de la société (www.rothschildandco.com), Section « *Qui sommes nous ?* » > *Gouvernement d'entreprise* > *Conventions réglementées* ».



5^{ème} à 8^{ème} résolutions (1/2)

Ratification de la cooptation/Nomination/Renouvellement de membres du Conseil de surveillance

5^{ème} résolution

Ratification de la cooptation de Sir Peter Estlin en qualité de membre du Conseil de surveillance

- Date de la cooptation par le Conseil de surveillance : 10 mars 2020
- Membre du Conseil de surveillance remplacé : Monsieur Peter Smith
- Durée du mandat restant à courir : **1 an**
- Mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

6^{ème} résolution

Nomination de Monsieur Gilles Denoyel en qualité de membre du Conseil de surveillance

- Durée du mandat : **3 ans**
- Mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022



5^{ème} à 8^{ème} résolutions (2/2)

Ratification de la cooptation/Nomination/Renouvellement de membres du Conseil de surveillance

<p>7^{ème} résolution</p>	<p>Renouvellement du mandat de Monsieur Eric de Rothschild en qualité de membre du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none">• Durée du mandat : 3 ans• Mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
<p>8^{ème} résolution</p>	<p>Renouvellement du mandat de Madame Suet-Fern Lee en qualité de membre du Conseil de surveillance</p> <ul style="list-style-type: none">• Durée du mandat : 3 ans• Mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

*7^{ème} et 8^{ème} résolutions :
résolutions soumises conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, qui préconise l'échelonnement des mandats de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux*



9^{ème} et 10^{ème} résolutions

Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux (vote *ex-ante*)

9^{ème} résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable au Gérant et au Président Exécutif du Gérant

Gérant

- Aucune rémunération
- Remboursement des frais opérationnels (rémunération de représentant légal, honoraires des Commissaires aux comptes, etc.) en application des statuts de Rothschild & Co

Président Exécutif du Gérant

- Rémunération fixe déterminée par l'associé unique ou l'Assemblée générale des associés se prononçant à la majorité simple après consultation du Comité des rémunérations et des nominations de Rothschild & Co Gestion, qui consulte lui-même au préalable le Conseil de surveillance de Rothschild & Co
- Pas d'autre rémunération (variable, action etc.)

→ Présentée en détails en Section 3.1.1. du Rapport sur le gouvernement d'entreprise (p.106 et suivantes du Rapport Annuel 2019)

10^{ème} résolution

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance

▪ Rémunération fixe

	Rémunération en euros (par membre et par an)
Rémunération de base pour le Président du Conseil de surveillance	200 000
Rémunération de base pour les membres du Conseil de surveillance	20 000
Rémunération de base pour un Président de comité	15 000

▪ Rémunération variable

Montant forfaitaire de 2 500 € attribué à un membre du Conseil de surveillance à chaque fois qu'il assiste à une réunion du Conseil de surveillance ou à une réunion de ses comités spécialisés dont il est membre.

→ Présentée en détails en Section 3.1.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise (p.107 et suivantes du Rapport Annuel 2019)



11^{ème} résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux (vote *ex-post global*)

11^{ème} résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce

Informations incluant notamment:

- La rémunération totale et avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice 2019 ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice
- Toute rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce
- L'évolution au cours des cinq dernières années :
 - ❖ De la rémunération moyenne des salariés du Groupe
 - ❖ De la performance du Groupe (bénéfice net sur base consolidée)
 - ❖ De la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société
 - ❖ Des ratios entre la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société et la rémunération moyenne des salariés

→ Informations présentées dans la Section 3.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise (p.108 et suivantes du Rapport Annuel 2019)



12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} résolutions

Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice aux dirigeants mandataires sociaux (vote *ex-post* individuel)

12^{ème} résolution

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Gérant, Rothschild & Co Gestion SAS

- Aucune rémunération perçue
- Présentés en détails dans l'exposé des motifs (p.12 et suivantes du Document d'Assemblée Générale) et dans la Section 3.2.1 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise (p.108 et suivantes du Rapport Annuel 2019)

13^{ème} résolution

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS, Monsieur Alexandre de Rothschild

- Rémunération fixe au titre de représentant légal de Rothschild & Co Gestion SAS : 500 000 €
- Rémunération variable d'autres sociétés du Groupe : 7 508 €
- Total : 507 508 €
- Présentés en détails dans l'exposé des motifs (p. 12 et suivantes du Document d'Assemblée Générale) et dans la Section 3.2.2 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise (p. 109 et suivantes du Rapport Annuel 2019)

14^{ème} résolution

Éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre du même exercice au Président du Conseil de surveillance, Monsieur David de Rothschild

- Rémunération fixe en qualité de Président du Conseil de surveillance : 62 500 €
- Pas d'autre rémunération perçue
- Présentés en détails dans l'exposé des motifs (p. 12 et suivantes du Document d'Assemblée Générale) et dans la Section 3.2.3 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise (p.111 et suivantes du Rapport Annuel 2019)



15^{ème} résolution

Fixation du montant global de rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance à compter du 1^{er} janvier 2020

15^{ème} résolution

Fixation du montant global de rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance à compter du 1^{er} janvier 2020

- Fixation du montant maximum des rémunérations pouvant être allouées aux membres du Conseil de surveillance jusqu'à décision nouvelle, à la somme globale de 850 000 €, laquelle sera répartie librement, en tout ou partie, par le Conseil de surveillance entre ses membres
- Des éclairages sur l'évolution de ce montant par rapport au montant approuvé par l'Assemblée générale du 16 mai 2019 sont données dans l'exposé des motifs (p. 14 du Document d'Assemblée Générale) et dans la Section 3.1.2 du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise (p. 108 et suivantes du Rapport Annuel 2019)



16^{ème} résolution

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

16^{ème} résolution

Renouvellement de l'autorisation au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Opérations de rachat d'actions pouvant être effectuées en vue des finalités suivantes (liste à titre indicatif) :
 - animation du marché secondaire du titre et assurance de la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante et conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
 - annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ;
 - attribution ou cession au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, et notamment dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions (conformément aux dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce), d'opérations d'attribution d'actions gratuites (conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce), ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou tout plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
 - plus généralement, toute allocation d'actions ordinaires de la Société aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur l'exposition aux risques de l'entreprise, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'atteinte de conditions de performance ;
 - remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - conservation et remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre dans le cadre d'opérations conformément à l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce, et notamment d'opérations de croissance externe, étant précisé que, conformément à l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre de fusion, scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Société ; et
 - plus généralement, tout autre objectif conforme – ou venant à l'être – aux dispositions légales et réglementaires applicables et notamment toute autre pratique admise ou reconnue – ou venant à être admise ou reconnue – par la réglementation ou l'Autorité des marchés financiers.
- Prix maximum d'achat : **50 euros**
- Plafond de détention ou de rachat cumulé sur la durée de l'autorisation : **10 % du capital**
- Plafond maximal global des acquisitions : **388 087 550 euros**
- Durée de validité de l'autorisation : **18 mois** à compter de la présente l'Assemblée générale



17^{ème} résolution

Approbation du plafonnement de la rémunération variable des personnes régulées

17^{ème} résolution

Approbation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier

- **Plafonnement de la partie variable de la rémunération de 128 membres du personnel identifiés en tant que preneurs de risques significatifs conformément aux normes techniques de réglementation telles que définies par l'Autorité bancaire européenne (ABE), ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Rothschild & Co SCA ou du Groupe Rothschild & Co.**
- Comporte un volet « **gouvernance** » qui encadre rigoureusement les politiques de rémunération afin d'éviter de potentielles prises de risques excessives (en accord avec **la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV »** concernant l'accès à l'activité et la surveillance prudentielle des établissements de crédit)
- Fixation d'un **plafonnement à 200 %**, pour l'exercice 2020 et les suivants, du ratio maximal entre la rémunération variable et la rémunération fixe pour la population régulée.
- **Objectifs** de la fixation d'un tel plafond :
 - maintenir la compétitivité des rémunérations des salariés disposant de compétences indispensables et/ou affichant des performances exceptionnelles, tout en veillant à une gestion maîtrisée des risques du Groupe Rothschild & Co ;
 - limiter une situation de forte distorsion de concurrence ;
 - conserver la flexibilité nécessaire entre les attributions de rémunération variable et la performance constatée ;
 - recruter et retenir les collaborateurs en offrant des rémunérations en ligne avec les pratiques des concurrents.
- Approche en ligne avec la démarche adoptée par les banques européennes de taille et d'activité comparables.



18^{ème} à 27^{ème} résolutions (1/5)

Renouvellement des autorisations et délégations financières

18^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence au Gérant à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues</p> <ul style="list-style-type: none">• Limite : 10% du capital social par période de 24 mois• Modalités : l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apport ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée• Durée de la délégation : 26 mois à compter de l'Assemblée générale
19^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport</p> <ul style="list-style-type: none">• Limite : 50m€ pour les émissions de titres de capital• Modalités : fixation par le Gérant du montant et de la nature des sommes à incorporer au capital et du nombre d'actions à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions composant le capital social sera augmenté• Durée de la délégation : 26 mois à compter de l'Assemblée générale
20^{ème} résolution	<p>Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital</p> <ul style="list-style-type: none">• Limite : 10 % du capital⁽¹⁾ pour les titres de capital, 200m€ pour les titres de créance (venant s'imputer sur le Plafond Global de la 27^{ème} résolution)• Modalités : le Gérant statuera sur le rapport du Commissaire aux apports portant notamment sur la valeur des apports• Durée de la délégation : 26 mois à compter de l'Assemblée générale

⁽¹⁾ Il est précisé que les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui pourraient résulter de l'utilisation des autorisations proposées aux 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions sont limitées à un plafond commun de 15 millions €.



18^{ème} à 27^{ème} résolutions (2/5)

Renouvellement des autorisations et délégations financières

21^{ème} résolution

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Limite : **70m€** pour les titres de capital, **300m€** pour les titres de créance (venant s'imputer sur le Plafond Global de la 27^{ème} résolution)
- Modalités : libre fixation par le Gérant du prix d'émission
- Durée de la délégation : **26 mois** à compter de l'Assemblée générale

22^{ème} résolution

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par offre au public à l'exception de celle visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Limite : **15m€⁽¹⁾** pour les titres de capital ou de **200m€** pour les titres de créance (venant s'imputer sur le Plafond Global de la 27^{ème} résolution)
- Modalités : fixation par le Gérant du prix d'émission de sorte que la somme revenant à R&Co pour chacune des actions émises ou à émettre soit au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public a sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du 14 juin 2017 diminuée d'une décote de 5% (soit un taux de décote inférieur au maximum de 10% prévu par l'article R.225-119 du Code de commerce)
- Durée de la délégation : **26 mois** à compter de l'Assemblée générale

(1) Il est précisé que les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui pourraient résulter de l'utilisation des autorisations proposées aux 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions sont limitées à un plafond commun de 15 millions €.



18^{ème} à 27^{ème} résolutions (3/5)

Renouvellement des autorisations et délégations financières

23^{ème} résolution

Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre, en fixant librement leur prix d'émission, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier

- Limite : **10 % du capital** par an⁽¹⁾ pour les titres de capital, **200m€** pour les titres de créance (venant s'imputer sur le Plafond Global de la 27^{ème} résolution)
- Modalités : fixation par le Gérant du prix d'émission, à condition que le prix des actions nouvelles ne soit pas inférieur à 95 % du cours moyen de l'action de Rothschild & Co, pondéré par les volumes lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation
- Durée de la délégation : **26 mois** à compter de l'Assemblée générale

24^{ème} résolution

Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

- Limite : imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale (venant s'imputer sur le Plafond Global de la 27^{ème} résolution)
- Modalités : prix identique à celui retenu pour l'émission initiale
- Durée de la délégation : **26 mois** à compter de l'Assemblée générale

(1) Il est précisé que les augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription qui pourraient résulter de l'utilisation des autorisations proposées aux 20^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} résolutions sont limitées à un plafond commun de 15 millions €.



18^{ème} à 27^{ème} résolutions (4/5)

Renouvellement des autorisations et délégations financières

25^{ème} résolution

Délégation de compétence consentie au Gérant en vue de procéder à des augmentations de capital de la Société dans le cadre (i) de la mise en œuvre des plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions et (ii) du respect des dispositions de la directive européenne dite CRD IV relatives à la rémunération différée de leurs salariés en actions Rothschild & Co

- **Objet : Délégation de compétence spécifique au Gérant à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux sociétés du Groupe, aux salariés et mandataires sociaux de Rothschild & Co et de ses filiales, afin :**
 - **de mettre en place des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions en requérant des futurs bénéficiaires un investissement préalable en actions Rothschild & Co**, afin de promouvoir une **convergence d'intérêts** entre les bénéficiaires de ces options avec l'actionnaire familial de contrôle ainsi que les actionnaires ; et/ou
 - **remettre des actions aux salariés de la Société et du Groupe dont la part variable de la rémunération se trouve encadrée par les dispositions de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juin 2013 dite « CRD IV »** concernant l'accès à l'activité et la surveillance prudentielle des établissements de crédit
- **Limite : 2 % du capital social**
- **Prix de souscription :**
 - **prix fixé par le Gérant**
 - **min. 95 % de la moyenne des cours de l'action lors des 20 dernières séances de bourse** précédant le jour de l'ouverture de la période de souscription ou le jour de la décision du Gérant fixant la date d'ouverture de la période de souscription
- **Durée de la délégation : 18 mois** à compter de l'Assemblée générale



18^{ème} à 27^{ème} résolutions (5/5)

Renouvellement des autorisations et délégations financières

26^{ème} résolution

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, réservées aux adhérents de plan d'épargne entreprise

- Limite : **1m€** de montant nominal maximal
- Modalités : prix de souscription des actions fixé par le Gérant conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail
- Durée de la délégation : **26 mois** à compter de l'Assemblée générale

27^{ème} résolution

Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des délégations financières

- Objet :
 - **fixation du montant nominal maximal global des augmentations de capital** qui pourront être faites immédiatement ou à terme **en vertu des 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, et 26^{ème} résolutions de la présente Assemblée et de la 23^{ème} résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2018** à un plafond de **70 m€**,
ce montant pouvant être majoré, le cas échéant, du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions supplémentaires pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société,
 - **fixation du montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances** qui pourront être faites **en vertu des 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} résolutions** à un plafond de **300 m€**,
ce montant pouvant être majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair.

28^{ème} résolution



Pouvoirs pour les formalités

28^{ème} résolution

Pouvoirs des formalités

- Pouvoirs pour effectuer les publications et formalités légales

10

Autres



Communication avec les actionnaires

Site internet

www.rothschildandco.com



[Relations Investisseurs](#) [Actionnaires](#) [Contactez-nous](#)



Dernières Actualités et Publications



Contacts

- Relations investisseurs

Marie-Laure Becquart

marie-laure.becquart@rothschildandco.com

Disclaimer



Cette présentation est susceptible de contenir des informations et déclarations prospectives concernant Rothschild & Co SCA (« Rothschild & Co ») et ses filiales (formant ensemble le « Groupe Rothschild & Co »), ainsi que les résultats de Rothschild & Co et du Groupe Rothschild & Co. Ces informations prospectives ne sont pas historiques. Bien que Rothschild & Co et sa Direction estiment qu'elles reposent sur des hypothèses raisonnables, les informations et déclarations fournies restent par nature soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes pouvant entraîner des différences importantes entre les données réelles et les chiffres ou renseignements annoncés, suggérés ou prévus dans ce document. Parmi ces risques et incertitudes figurent ceux qui sont présentés ou identifiés dans les documents publiés par Rothschild & Co pour satisfaire les exigences de publication périodique d'informations et qui sont déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Rothschild & Co ne s'engage pas à actualiser ces informations et déclarations prospectives, sauf si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent. Dans tous les autres cas, Rothschild & Co nie toute obligation de mettre à jour ou de modifier lesdites informations et déclarations, que ce soit suite à la mise à disposition de nouvelles informations et déclarations, à la survenue de nouveaux événements ou pour tout autre motif. Aucune déclaration ou garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, n'est fournie quant à l'exactitude, au caractère exhaustif, à la cohérence ou à la fiabilité des renseignements inclus dans le présent document. Celui-ci ne saurait se substituer au jugement du lecteur. Les opinions exprimées dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Cette présentation a été préparée uniquement à titre d'information et ne saurait être interprétée comme constituant une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers. De même, elle ne prétend pas fournir (et ne doit pas être considérée comme fournissant) de quelconques conseils d'investissement. Ce document ne tient aucun compte des objectifs d'investissement, de la situation financière et des besoins spécifiques du lecteur.

Pour de plus amples informations concernant Rothschild & Co, veuillez consulter : www.rothschildandco.com